

# Aménagement forestier

## Forêt communale de QUILLAN

Département (s) : Aude

2013 – 2032

Surface cadastrale : 515,9470 ha

Surface retenue pour la gestion : 515,95 ha

Altitudes extrêmes : 320 m – 1030 m

Révision d'aménagement

SRA : Montagnes Pyrénéennes



# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET .....	3

## **TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN..... 5**

<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>5</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	5
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES.....	6
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS .....</b>	<b>7</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL .....	7
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	8
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET .....</b>	<b>10</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	10
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE .....	11
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) .....	12
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	13

## **TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX PROGRAMME D' ACTIONS .....**

<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....</b>	<b>14</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....</b>	<b>14</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	14
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	15
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT .....</b>	<b>15</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI .....	15
SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	15
2.3.2 FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE.....	16
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....</b>	<b>17</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES .....	17
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES .....	18
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES .....	18

<b>2.5</b>	<b>PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 - 2032</b> .....	<b>19</b>
2.5.1	PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	19
2.5.2	PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	19
2.5.3	PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE .....	23
2.5.4	PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	24
2.5.5	PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	25
2.5.6	PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET .....	25
2.5.7	PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES .....	25
2.5.8	EVALUATION D' INCIDENCE NATURA 2000 .....	26
2.5.9	COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER.....	
	<b>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</b> .....	<b>27</b>
<b>3.1</b>	<b>RECAPITULATIFS</b> .....	<b>27</b>
	B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS .....	
<b>3.2</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI DE L' AMENAGEMENT</b> .....	<b>30</b>

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

La forêt communale de QUILLAN d'une surface cadastrale de 515ha 94a 70ca est située au sud du département de l'Aude à la fois sur les régions naturelles du Pays de Sault, des Corbières occidentales et des vallées viticoles de l'Aude: c'est la région IFN 813 du Pays de Sault qui sera retenue pour caractériser cette forêt pour laquelle le "schéma régional d'aménagement" référent sera celui des "montagnes pyrénéennes".

Le précédent aménagement (1992-2011) portait sur une surface de 494ha 41a 89ca: c'est un certain nombre d'acquisitions et d'échanges qui explique l'augmentation de la surface actuelle.

Constituée de 3 tènements principaux (cantons de Carach au sud, de Bitrague à l'est et de Capio à l'ouest de la commune), entre 320 et 1030 m d'altitude, sur des sols calcaires ou marneux plus ou moins riches, elle présente de ce fait des peuplements et des potentialités assez diverses mais très majoritairement faibles.

Les peuplements qui la composent sont soit des futaies de pins (sylvestre, laricio et pin noir), de hêtre, sapin pectiné et feuillus divers soit des taillis de chêne vert principalement. Une surface de 12.35 ha est constituée de zones rocheuses et de garrigues sans enjeu de production.

La forêt est concernée sur sa partie sud par la zone de protection spéciale (ZPS) FR9112009 du Pays de Sault conférant un statut "Natura2000" pour laquelle un document d'objectif (DOCOB) s'applique.

Ces milieux ont un rôle certain dans la régulation du cycle de l'eau et sur la présence de diverses espèces et habitats protégés. Il existe un captage d'eau potable nommé "puits de la sapinet" qui est hors forêt 200 m en aval de la parcelle 19.

Le rôle d'accueil du public reste faible mais n'est pas négligeable étant donné le stationnement de véhicules au col du Portel, l'existence de chemins de randonnée dont un tronçon du "sentier cathare" et l'organisation d'événements tels que le "Carach-bike", course de VTT sur le canton sud.

La faune gibier est principalement représentée par le sanglier et le petit gibier; cerf et chevreuil sont présents et des bagues sont allouées pour chaque saison de chasse, gérée en ACCA à titre gratuit.

Le précédent aménagement sur la période des 20 années passées prévoyait 3 séries: une de futaie irrégulière de sapin-hêtre (93 ha), une de futaie régulière de pin laricio et cèdre (98 ha), et une série de protection paysagère et accueil du public (303 ha).

Il prévoyait une récolte annuelle globale de 754 m<sup>3</sup> engendrant une recette de 17120 € pour une dépense en travaux entretien et investissement de 12500 €.

Le bilan des 20 années passées est un peu plus modeste: annuellement les recettes ont été de 8987 €, les dépenses de 8829 € et le bilan est positif de 158€ grâce aux subventions sur les investissements (1500 €).

Les recettes plus faibles s'expliquent par une moindre récolte et surtout des prix unitaires qui ont largement baissé ces dernières années; les dépenses ont alors été ajustées au prorata des recettes et certains travaux d'investissement moins essentiels n'ont pas été retenus.

Au point de vue sylvicole, on constate un dépérissement marqué des sapins adultes qui accélère son remplacement par une régénération naturelle bien venante de sapin

et de hêtre qui peut être estimée à 18 hectares (au lieu de 21,4ha prévus). Par ailleurs, des plantations ont permis l'installation de 4 ha de pin laricio et 8 ha de cèdre et douglas soit 12 ha (au lieu de 32,2 ha prévus).

Les plantations faites par bandes en 1977 sous contrat FFN au canton de Bitrague parcelles 12 à 16 ont été jugées insatisfaisantes par les services de l'Etat abandonnant donc le remboursement des aides par les futures récoltes.

Pour les 20 ans à venir, l'aménagement prévoit comme objectifs principaux:

- production de bois d'oeuvre, d'industrie et d'énergie: les futaies seront parcourues par des coupes d'éclaircie et de régénération de rotation variant entre 12 et 15 ans; les taillis de chêne vert ne seront pas mûrs dans les 20 ans à venir, donc pas récoltables.

La sylviculture tendra à favoriser la régénération naturelle, tout en proposant un remplacement des essences peu adaptées par des essences objectif optimisant les potentialités de production.

La commune s'étant dotée en 2011 d'une chaudière bois pour le chauffage collectif (collège,...), le débouché direct "bois-énergie" pour les produits de faible valeur devrait permettre une sylviculture plus intensive de la forêt communale.

- protection générale des milieux et des paysages: toutes les interventions se feront dans le respect des espaces naturels et en accord avec les engagements de l'Etat dits du "Grenelle de l'Environnement" qui prévoient de dynamiser la production en protégeant la biodiversité naturelle et remarquable.

Les zones sans enjeu de production seront classées en "évolution naturelle".

La récolte annuelle estimée pendant la durée de l'aménagement est de 600 m<sup>3</sup> soit 1.19 m<sup>3</sup>/ha/an sur une surface en sylviculture de 504.70 ha: elle est inférieure à la production en raison principalement d'une surface importante de taillis non récoltables dans les 20 ans à venir.

Les revenus globaux estimés pourraient se monter à 9208 €/an.

Les dépenses annuelles estimées sont de 8845 €, relativement au prorata des recettes afin de tenir un bilan financier qui pourrait donc être légèrement positif.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt communale de Quillan appartient à la commune depuis des temps immémoriaux.

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Communale
Nom de l'aménagement	QUILLAN
Départements de situation	AUDE
N° ONF de la région nationale IFN de référence	813
DRA ou SRA de référence	MONTAGNES PYRENEENNES

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
AUDE	QUILLAN	515,9470

- **Période d'application de l'aménagement**

Le présent aménagement est établi pour une durée de 20 ans (2013-2032).

- **Forêts aménagées**

L'aménagement ne concerne qu'une seule forêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Détail des forêts aménagées <i>(Au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)</i>			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Communale de Quillan	F15298J	515,9470		1992	2011

### 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Les différentes surfaces de la forêt retenues pour le présent aménagement sont les suivantes:

Surface cadastrale	515,9470 ha
Surface retenue pour la gestion	515,95 ha
Surface boisée en début d'aménagement	503,60ha
Surface en sylviculture	503.60 ha

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Il n'existe aucun procès-verbal de délimitation et bornage pour la forêt.

- **Origine de la propriété forestière**

En 1943, la surface était de 330.86ha; des révisions cadastrales successives l'ont amenées à 494.42ha en 1991 puis à 515.95ha actuellement.

- **Parcellaire forestier**

La forêt comprend 28 parcelles réparties en 3 tenements distincts.

La carte de l'aménagement antérieur portée en annexe fait apparaître les modifications de parcellaire.

- **Concessions**

Il n'existe qu'une concession qui concerne la forêt: ligne électrique EDF de haute tension traversant les parcelles 2, 5 et 9 sur une longueur de 820 ml établie en 1983

Les concessions en forêt publique entrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité. Elles répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée de vie.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classements des surfaces par fonction principale**

L'évaluation des surfaces selon les fonctions affectées à la forêt s'établit comme suit :

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
<b>Fonction principale</b>					
<b>Production ligneuse</b>	12.35	423.50	80.10		<i>515,95</i>
		ordinaire	reconnu	fort	
<b>Fonction écologique</b>		307.70	208.25		<i>515,95</i>
		local	reconnu	fort	
<b>Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)</b>		515.95			<i>515,95</i>
	sans objet	faible	moyen	fort	
<b>Protection contre les risques naturels</b>		515.95			<i>515,95</i>

Une carte de l'annexe donne la répartition des terrains par enjeu.

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Les éléments forts qui imposent des mesures particulières dans la gestion de la forêt sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Problèmes sanitaires graves	18	Sapins adultes dépérissants

- **Contraintes réglementaires**

- **FFN**

Les parcelles forestières 11 à 16 de la forêt communale ont fait l'objet de boisements réalisés de 1977 à 1989 dans le cadre d'un contrat de prêt en travaux du Fonds Forestier National (contrat n° 5972-42 du 19/10/1977) mais ont été classées en "échec" ou en "inadéquation essence/station" entraînant l'abandon de la créance.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

##### ↳ Altitudes - Formes générales du relief

Maximum : 1030 m - Minimum : 320 m - Moyenne : 600 m

Le relief est assez accidenté sur tous les cantons avec présence de falaises et éboulis sur la partie haute de "Carach".

##### ↳ Pentes

Les pentes sont presque partout marquées et en moyenne autour de 50% à 60%.

##### ↳ Exposition

Toutes les expositions sont présentes avec des tendances différentes selon les cantons: 1) Carach:nord 2) Capiro:est 3) Bitrague: nord-est parcelles 11 à 18 et 20-21-23-28p, ouest parcelles 19, 22 et 28p.

##### ↳ Hydrographie

Seul le canton de Bitrague jouxte à son périmètre inférieur le ruisseau du Saint-Bertrand, affluent de la rivière Aude, mais la forêt entière fait partie du bassin versant de cette rivière qui traverse la ville de Quillan.

#### B - Conditions stationnelles

- **Climat**

##### ↳ Contraintes climatiques pesant sur la végétation forestière.

La pluviométrie moyenne avoisine les 900 mm mais avec un déficit estival marqué. La température moyenne est de 12°C mais avec de fortes amplitudes (entre -20 et + 40°C) Vent et neige peuvent parfois présenter des caractères exceptionnels entraînant divers dégâts.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

- **Géologie**

↳ Contraintes géologiques pesant sur la végétation forestière.

La forêt repose principalement sur des calcaires compacts urgoniens et des marnes noires; la réserve en eau varie surtout selon l'exposition, la topographie et la profondeur du sol, imposant parfois une contrainte forte aux peuplements.

- **Unités stationnelles**

A défaut de cartographie fine et détaillée des stations, l'approche stationnelle s'est effectuée sur la base d'un zonage en grands compartiments stationnels appuyé sur la SRA "montagnes pyrénéennes".

Unité stationnelle			Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé		ha	%		
ME1	supraméditerranéen	non calcaire sec	149.9	30	Potentiel très faible	Faible
ME2	supraméditerranéen	calcaire sec	67.8	13	Potentiel très faible	Faible
MO1	supraméditerranéen	non calcaire sec	137.2	26	Potentiel faible	Faible
MO2	Supraméditerranéen	et montagnard sec calcaire	49.35	9	Potentiel nul (rocher) à moyen	nul
MO3	Montagnard	non calcaire moyennement sec	30,5	6	Potentiel moyen	Faible
MO4	Montagnard	moyennement sec	81.2	16	Potentiel bon	Sapin à récolter à 80 ans Dépérissement prématuré

## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

↳ Méthode et typologie de description

La description des peuplements s'est appuyée sur la base d'un prézonage cartographique effectué à partir d'orthophotographies aériennes de l'IGN (campagne 2003).

Ce prézonage a été complété par des observations de terrain avec description des unités élémentaires de peuplement par sondage orienté.

### A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

#### Répartition des types de peuplement

Type de peuplement* (ou famille)	Surface (ha)	%
Futaie de pins	42.20	8
Futaie de cèdre/ douglas	8	1
Futaie de sapin	17.90	3
Futaie de hêtre	63.30	13
Futaie sur souche de chêne pubescent	155.90	31
Taillis de chêne vert	216.30	42
Rochers	12.35	2

## Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Types de peuplements			%	Essences d'accompagnement
	Non précomptable	Petits bois	Bois moyens		
Pin noir		11.50	10.50	4	Chêne pubescent
Pin sylvestre	1.40	1.90	5.90	2	Hêtre
Pin laricio / Cèdre / douglas	12	7		4	Chêne pubescent
Sapin pectiné			17.90	3	Hêtre
Hêtre			63.30	13	Sapin pectiné
Chêne pubescent		155.90		31	Chêne vert
Chêne vert	216.30			43	Chêne pubescent

### B - Etat du renouvellement

Précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt (essences, facilité d'acquisition, contraintes).

-sapin: malgré le dépérissement des sapins de plus de 80 ans, la régénération naturelle est bien présente et s'installe facilement quand le buis n'est pas dense

-hêtre: les semis sont assez variables selon les années

-pins noirs et sylvestre: ils s'installent là où la lumière est suffisante mais leur qualité reste médiocre

#### Bilan du groupe de régénération passé :

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé :	naturelle	21,4 ha
	artificielle	32,2 ha

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente)	Classe 1 (entamée)	Classe 2 (installée)	
	régénération non entamée (ha)	régénération de quantité insuffisante ou à développement limité (ha)	régénération inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	
Sapin	8	5	5	Parquets
Hêtre	40	10	13	Parquets
Pin noir / pin sylvestre		3		Bouquets
pin laricio/ Cèdre douglas			12	Plantations
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	18	Parquets hêtre et sapin parcelles 1 à 9
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	18	Parquets hêtre et sapin parcelles 1 à 9 et bouquets de pins parcelles 20-24-25
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	8	Cèdre et douglas plantés en parcelle 11
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé	30	18 ha parcelles 1 à 9 + 4 ha parcelle 10 + 8 ha parcelle 11

La surface acquise en régénération est donc inférieure à celle prévue, ceci en raison du choix de n'avoir planté que 4 ha au lieu de 10.70 en parcelle 10 et ne pas avoir replanté les 18.50 ha de la parcelle 13. Par contre, on peut estimer que la régénération naturelle des parcelles 1 à 9 est conforme aux prévisions.

### C - Inventaires réalisés

Compte tenu du faible niveau de production ligneuse, il n'est pas utile de procéder à des inventaires. Cependant, les peuplements à enjeu moyen de production (81.20 ha de hêtraie-sapinière de "Carach") ont fait l'objet de mesures de surface terrière par essence et calibre pour préciser le capital sur pied et la possibilité de récolte.

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	12.35	423.50	80.10		515,95 ha

### A - Volumes de bois produits

**Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes commerciaux récoltés (m <sup>3</sup> )											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
3100	2433	1560	884	10420	4663				197	15080	8177
Ecart - 46%											

En raison de la récession du marché (baisse des prix particulièrement du hêtre et du sapin) et du dépérissement du sapin, plusieurs coupes en futaie irrégulière ont été ajournées.

D'autre part, les reboisements non réalisés n'ont pas engendré les récoltes prévues.

## B - Desserte forestière

### Etat de la voirie forestière

Le tableau synthétique ci-après récapitule le niveau de la desserte :

Type de desserte	Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
		km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes empierrées	3.500	2.140	oui	Moyen (faible largeur)		DFCI et cynégétique
En terrain naturel	6.500			Raviné dans les parties en pente		DFCI et cynégétique
Routes publiques participant à la desserte	0.900			Bon		

### Principales difficultés d'exploitation :

L'état des pistes existantes nécessite un entretien soutenu pour favoriser la commercialisation des bois des parcelles 1 à 11. Les parcelles 12 à 23 et 26 à 28 ont de faibles potentialités de récolte: à moins d'un choix d'exploitation de bois-énergie, il n'y a pas nécessité d'investir dans leur desserte.

### 1.3.2 Fonction écologique

Le tableau ci-après rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		307.70	208.25		515,95 ha

Les informations recueillies concernant les espèces faisant l'objet d'une protection réglementaire proviennent du document d'objectif relatif à la ZPS "Pays de Sault" approuvé le 12/01/2012.

### Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
Eléments du territoire orientant les décisions			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	208.25	FR9112009	Cf DOCOB
Espaces naturels sensibles	184.85	Inclus dans la ZPS	idem

### Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Il n'y a pas à priori de risque marqué pesant sur la biodiversité des espaces concernés: les activités humaines tant productives que récréatives restent modérées.

**Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Faune remarquable</b>			
Rapaces: aigles botté/ royal, faucon pèlerin, grand duc, vautours fauve/ percnoptère...	Falaises et garrigues	Limiter le dérangement en période de nidification	oui

### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Le tableau ci-dessous rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau) mentionnés plus haut.

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		515.95			515,95 ha

#### A - Accueil et paysage

La forêt de Quillan est variablement fréquentée en fonction de son accessibilité. Le parking du col du Portel auquel on accède par la D117 et qui est à la pointe ouest de la parcelle 26 offre une vue générale sur toute la vallée de Quillan; un sentier balisé permet de traverser le haut des parcelles 26 et 27 avec des points de vue côté est mais aussi côté ouest ; le "sentier cathare" coupe la parcelle 27 pour rejoindre l'agglomération de Quillan et traverse les parcelles 20-19-16-13-12, soit environ 6 km en forêt de Quillan..

Le secteur de Carach (parcelles 1 à 10) est desservi par une piste en assez mauvais état qui ne décourage pas les locaux pratiquant la chasse ou la cueillette de champignons; une course annuelle à pied et à VTT entre Ginoules et Quillan traverse la moitié basse de ce massif.

La diversité des paysages, des expositions, des peuplements est un atout pour la commune de Quillan qui tend à développer les activités touristiques de pleine nature.

#### B - Ressource en eau potable

Aucun captage d'eau potable ne concerne directement la forêt.

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Le tableau ci-dessous rappelle l'analyse des niveaux d'enjeu pour la fonction de protection contre les risques naturels mentionnés plus haut.

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		515.95			515,95 ha

Les pentes marquées engendrent un risque d'érosion en cas d'absence de couverture végétale; les falaises et rochers présents dans les parcelles 2-3-4-7 peuvent provoquer des chutes de blocs: les risques naturels ne sont donc pas nuls; en l'absence d'aléa marqué, cet enjeu est à prendre en compte mais reste faible .

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Les éléments d'état des lieux et analyses donnés précédemment ainsi que les rencontres avec le propriétaire permettent de définir les éléments suivants, déterminants pour les choix de gestion et les actions à envisager au cours de l'application du présent aménagement.

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus (par le propriétaire)*
<b>Production (ligneeuse et non ligneeuse)</b>	
Présence d'essences productives autochtones (sapin/ hêtre) ou introduites (pin laricio/ cèdre/ douglas)	Favoriser une sylviculture adaptée à chacune
Dépérissement des sapins de plus de 80 ans	Récolte rapide intensive à entreprendre
Surface importante de chêne vert et pubescent peu productive	Potential de bois-énergie pour chaudière communale
<b>Fonction écologique</b>	
Biodiversité reconnue par statut Natura 2000 sur 208 ha	Document d'objectifs à respecter
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
Diversité des paysages, présence de sentiers balisés attractifs, champignons et gibiers présents appréciés	Favoriser les activités de pleine nature sans effet négatif sur le milieu naturel
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
Risque d'érosion, de chute de blocs	Maintien de la couverture végétale
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt (ex: foncier, pastoralisme, cynégétique, incendies, équilibre faune-forêt, dépérissement)</b>	
Dépérissement du sapin pectiné	Age d'exploitabilité limité à 80 ans
Equilibre faune-forêt: régénération naturelle menacée par la densité de cervidés	Maintien d'un plan de chasse cerf/ chevreuil suffisant

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

#### 2.2.1 Traitements retenus

Les surfaces par type de traitement retenus pour l'aménagement se répartissent comme suit.

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	213.20	127.72
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	74.10	
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		93.31
Taillis simple	216.30	239.48
<b>Sous total : surface en sylviculture</b>	<b>503.60</b>	<b>460.51</b>
Hors sylviculture	12.35	33.91
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>515.95</b>	<b>494.42</b>

La surface proposée en futaie régulière est très supérieure à celle passée en raison de l'intégration des peuplements de chêne pubescent dans ce traitement; de ce fait, la surface en taillis a baissé mais pas d'autant car la surface totale a augmenté. La futaie par parquets correspond à peu près à la futaie irrégulière précédente.

## 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Compte tenu des potentialités stationnelles et des objectifs retenus par le propriétaire, les essences objectif seront les suivantes:

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus				
Essences objectifs	Surface en sylviculture	Age Retenu	Diamètre retenu	Unités stationnelles concernées
Sapin pectiné	17.90	80	45	MO4
Cèdre	10.90	100	45	MO2/MO3
Douglas	3	80	45	MO3
Pin noir	22	100	40	MO1/MO2
Pin laricio	11	100	45	MO1/MO3
Pin sylvestre	3.30	100	45	ME1/ MO1
Hêtre	63.30	100	45	MO4
Chêne pubescent	155.90	150	40	MO1/MO2/MO3
Chêne vert (taillis)	216.30	50		ME1/ME2
<b>Total surface en sylviculture</b>	<b>503.60</b>			

Les essences en place seront dans la majorité des cas maintenues, pour ne pas engager de coûts superflus, leur adaptation ne posant pas problème. L'âge d'exploitabilité retenu du sapin est donc de 80 ans afin d'éviter les dépérissements dus à la sécheresse qui ont tendance à s'accroître au fil des ans.

## 2.3 Objectifs de renouvellement

### 2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets (à suivi surfacique du renouvellement)

- **Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent**

Le bilan de régénération de l'aménagement passé, établi à partir des données recueillies et des descriptions de parcelle est le suivant:

Application aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	53.60
Surface effectivement régénérée	30
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	2

La surface régénérée naturellement (18 ha de hêtre et sapin) est conforme à la prévision; par contre, les reboisements prévus sur 35.60 ha n'ont été réalisés que sur 12 ha, ce qui est un choix compréhensible au vu des résultats médiocres antérieurs sur des stations aux potentialités restreintes.

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Les surfaces en matière de régénération à mode de suivi de type surfacique se répartissent comme suit :

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		60 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		10 ha	
Surface d'équilibre (Se)		48.24 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		16.40 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		17.60 ha	
		<b>Niveau prévu à mi-période</b>	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	30 ha	15 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	32.60 ha	16 ha
Groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )		ha	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		35 ha	

La surface disponible ( Sd ) se compose de :

Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie.	8 Ha
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période.	12 Ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir.	15 Ha
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période.	25 Ha

Il est donc souhaitable de régénérer une surface correspondant aux peuplements qui ont ou auront atteint les critères d'exploitabilité (8 + 12 + 15 ha) sans par contre y inclure ceux n'atteignant que les critères minimaux.

### 2.3.2 Taillis

- **Bilan des coupes de taillis menées au cours de l'aménagement précédent: néant**
- **Surface à passer en coupe de taillis simple (S<sub>taillis</sub>)**

Surface à passer en coupe de taillis	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	86.52 ha
--------------------------------------	---	----------

C'est la surface d'équilibre par rapport à l'âge d'exploitabilité; mais en raison de la jeunesse actuelle de ces taillis et de leur accessibilité très réduite, il ne sera pas opportun de récolter effectivement cette surface théorique.

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

#### A - Constitution des groupes d'aménagement

**Tableau de classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)

#### Cas des groupes de régénération

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Surf. à ouvrir et terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
		P <sup>le</sup>	UG				
REGENERATION (boisement)	REG	8	R	2	2	CED	16.40
		10	R	3.90	3.90	CED	
		24	R	10.50	9.10	P.N	
<b>Total</b>				<b>16.40</b>	<b>15</b>		<b>16.40</b>

#### Cas des groupes de futaie par parquets

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	Surf. à améliorer (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Essences objectif
		P <sup>le</sup>	UG					
PARQUET	PAR	1	P	8.90		2	2	HÊTRE SAPIN CEDRE
		2	P	12		2.50	2	
		3	P	9.70		2.50	2	
		4	P	8.50		2	2	
		5	P	6.90		2	2	
		6	P	4.50		1.60	1	
		7	P	13.90		2.50	2	
		8	P	9.70		2.50	2	
		9	P	9.70		2.50	2	
<b>Total</b>				<b>74.10</b>		<b>17.60</b>	<b>15</b>	

## Cas de groupes autres que régénération ou futaie par parquets

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P <sup>lle</sup> UG	Surface totale (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
<b>AMELIORATION</b>	<b>AME</b>	10A	4	15	<b>197,90</b>
		11A	27.60	15	
		12A	19.80	20	
		13A	19.60	20	
		14A	14.40	20	
		15A	7.90	20	
		16A	17.90	20	
		19A	3.70	20	
		20A	26.90	20	
		21A	1.90	20	
		23A	11	20	
		24A	4.30	15	
		25A	8.60	15	
		26A	8.60	20	
		27A	5	20	
28A	8.50	20			
<b>TAILLIS</b>	<b>TAI</b>	17T	15.40	50	<b>216.30</b>
		18T	43		
		19T	36.20		
		20T	8.90		
		21T	12		
		22T	10.70		
		23T	10		
		26T	39.40		
		27T	28.40		
		28T	12.30		
<b>Hors Sylviculture Evolution naturelle</b>	<b>HSN</b>	2N	3.25		<b>12.35</b>
		3N	2		
		4N	1.10		
		7N	6		

- **Carte d'aménagement: en annexe**

### 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Mis à part les routes et pistes forestières, il est utile de noter la présence de la ligne de haute tension qui traverse dans l'axe nord-sud les parcelles 2,5 et 9 sur des longueurs respectives de 400, 300 et 120 m soit un total de 820 ml.

### 2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles: sans objet

## 2.5 Programme d'actions pour la période 2013 - 2032

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Etat des lieux**

La surface de la forêt a augmenté suite à des acquisitions et échanges; le périmètre n'est pas matérialisé partout et il reste quelques enclaves. Mais dans l'ensemble le foncier ne pose pas de problème particulier.

Le dossier concession pour la ligne EDF est à suivre afin d'en assurer le revenu qui n'a pas été perçu par la commune ces dernières années.

- **Les principaux types d'actions envisageables sont :**

- acquisitions, échanges, résorption d'enclaves si des opportunités se présentent
- délimitation et bornages ; recherche de limites ; entretien de limites ;
- suivi des concessions.

Les opérations à réaliser se répartissent comme suit :

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
FON 1	1	Entretien limites et parcellaire existants	partout		20000	E
FON 2	2	Délimitation périmètre	Selon les besoins		6000	I
FON 3	3	Acquisitions / échanges	enclaves		4000	I
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					<b>30000</b>	
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					<b>1500</b>	

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

La concession liée à la ligne électrique devra être actualisée lors de son renouvellement.

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Le Schéma Régional d'Aménagement applicable est celui des "Montagnes Pyrénéennes".

B - Coupes

#### Programme de coupes

##### Cas des coupes programmables par années

L'état sanitaire des sapins adultes présents dans les parcelles 1 à 9 invite à parcourir celles-ci au plus vite (en l'espace de 2 ans) en récoltant la majorité des sapins d'au moins 35 cm de diamètre. Si la qualité est vraiment réduite et que la vente en adjudication est improbable, la commune pourra toujours envisager de se délivrer le volume qui lui convient pour alimenter son stock en bois-énergie.

Le peuplement de hêtre en mélange avec ces sapins pourra faire l'objet d'une récolte spécifique quelques années plus tard et au vu de la régénération naturelle qui aura pu s'installer dans les espaces ouverts.

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P <sup>lie</sup>	UG	partie d'UG						
2013	6	P		PAR	HEM	RPQ	4.50	4	Limiter le dérangement en période de nidification des rapaces dans les parcelles 1 à 10
2013	7	P		PAR	HEM	RPQ	13.90	12	
2013	8	P		PAR	HEM	RPQ	8.20	7	
2013	9	P		PAR	HEM	RPQ	9.70	8	
2014	1	P		PAR	SAM	RPQ	8.90	7	
2014	2	P		PAR	HEM	RPQ	12	10	
2014	3	P		PAR	HEM	RPQ	9.70	8	
2014	4	P		PAR	HEM	RPQ	7.40	6	
2014	5	P		PAR	HEM	RPQ	6.90	5	
2017	24	R	moitié	REG	P.N	RPQ	10.50	4.50	
2017	25	A		AME	P.N	RPQ	8.60	6	
2020	6	P		PAR	HEM	RPQ	4.50	4	
2020	7	P		PAR	HEM	RPQ	13.90	12	
2020	8	P		PAR	HEM	RPQ	8.20	7	
2020	9	P		PAR	HEM	RPQ	9.70	8	
2022	1	P		PAR	SAM	RPQ	8.90	7	
2022	2	P		PAR	HEM	RPQ	12	10	
2022	3	P		PAR	HEM	RPQ	9.70	8	
2022	4	P		PAR	HEM	RPQ	7.40	6	
2022	5	P		PAR	HEM	RPQ	6.90	5	
2024	24	R	moitié	REG	P.N	RPQ	10.50	4.50	
2026	8	R		REG	P.S	RPQ	2	2	
2026	10	R		REG	P.S	RPQ	3.90	3.50	
<b>Total général</b>							177	146.50	

### Cas des coupes conditionnelles:

Elles pourront se réaliser à condition de l'amélioration de la desserte et en sachant que les produits à récolter sont de faible valeur (bois-énergie)

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipements, financements, études préalables ...)
	P <sup>lle</sup>	UG	partie d'UG						
2027	11	A	1	AME	P.L	APB	7	4	Desserte à créer ou améliorer
	11	A	2	AME	CHY	APB	12.60	10	
	12	A		AME	CHY	APB	19.80	15	
	13	A		AME	CHY	APB	19.60	15	
2028	14	A		AME	CHY	APB	13	10	
	15	A		AME	CHY	APB	7.90	6	
	16	A		AME	CHY	APB	17.90	15	
2029	19	A		AME	CHY	APB	3.70	3	
	20	A	1	AME	CHY	APB	24	20	
	20	A	2	AME	P.N	APB	2.90	2	
	21	A		AME	P.S	APB	1.90	1.50	
2030	23	A		AME	CHY	APB	11	10	
	28	A		AME	CHY	APB	8.50	6	
2031	26	A		AME	CHY	APB	8.60	5	
	27	A		AME	CHY	APB	5	3	
						TOTAL	163.40	125.50	

### Volume présumé récoltable

Les volumes présumés réalisables par groupe et type de coupe s'évaluent comme suit :

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* ( seuil précomptage 15 cm )		Volume bois fort total sur écorce à récolter** ( tige + houppier + taillis )		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
REG	7	140	115	2300	105	2100
PAR	15	300	260	5200	230	4600
AME	13	260	11	220	10	200
<b>Totaux</b>	<b>35</b>	<b>700</b>	<b>386</b>	<b>7720</b>	<b>345</b>	<b>6900</b>

### Mode de suivi de la récolte

La récolte sera suivie en volume commercial et en surface terrière

## C - Desserte

### Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Il est important d'entretenir sans délai la route forestière desservant le canton de Carach afin de sortir les coupes de sapin prévues dès l'exercice 2013

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
<b>Routes forestières</b>							
DES 1	1	entretien	Parcelles 1 à 10	3 km	Commercialisation	30000	E
<b>Pistes forestières</b>							
DES 2	2	création	Parcelles 11 à 28	2 km	Récolte bois énergie	20000	I
<b>Coût total DESSERTTE (€)</b>						50000	
<b>Coût moyen annuel DESSERTTE (€/an)</b>						2500	

## D – Travaux sylvicoles

Les travaux à réaliser s'établissent de la façon suivante :

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles**		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations (1)	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E*
Code	Libellé						
TS1	Reboisement	8R/ 10R	5.90	Le cèdre pourra être l'essence principale à introduire	6000	35400	I
TS2	Régé naturelle/ artificielle	24 R	10.50		3000	31500	I
TS3	Dégagements/ nettoiemnts	PAR	20		1500	30000	I
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						96900	
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						4845	

### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A - Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Maintien de milieux ouverts	Rochers, garrigues	12
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Changements d'essences prévus limités	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Présence de ces arbres autour des vides non boisables et dans zones inexploitées	
Conservation de bois mort au sol	Parcelles 1 à 9: présence de sapins secs laissés au sol	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Parcelles 1 à 9: présence de volis de sapins et hêtres	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Arbres creux ou secs pour chauve-souris, pics, insectes...	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Mélange feuillus-résineux favorisé	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	Surface prévue en plantation minimale, régénération naturelle favorisée	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Oui	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Oui	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	oui	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui	

#### B - Biodiversité remarquable

Il n'y a pas d'action programmable à priori; le gestionnaire étudiera les actions à mener en fonction des circonstances futures: inventaire des milieux ouverts, des chiroptères, contrats Natura 2000, ...

#### C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Il n'y a pas de réserve biologique sur le territoire de la forêt.

#### D – Documents techniques de référence

Il existe désormais un DOCOB approuvé par l'autorité administrative le 12/01/2012

## 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien de la diversité, lisières et zones de transition...).

### B - Ressource en eau potable

Pour les captages non réglementés, une zone de précaution occupant un cercle d'environ 50 mètres de rayon (situation plane), limitée à la partie amont (situation de pente), fait l'objet de précautions particulières.

### C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux**

La chasse est allouée à l'ACCA de Quillan; les cervidés font l'objet d'un plan de chasse annuel avec attribution de bracelets.

Il n'y a pas de cours d'eau concerné par la pêche.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Il n'y a pas de déséquilibre marqué; le plan de chasse doit être maintenu assez fort pour ne pas mettre en péril la régénération des peuplements.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location ( € )
Battues	Cerf, chevreuil, sanglier...		0
Affût ou à l'approche	Lapin, perdrix, bécasse, palombe...		0

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Il n'y a pas d'action programmable à priori; le gestionnaire étudiera les actions à mener en fonction des circonstances futures.

### D - Pastoralisme: néant

### E – Affouage et droits d'usage

La pratique de l'affouage n'est pas présente. Il n'y a pas de droits d'usage.

F - Richesses culturelles: néant

### 2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture:

Le risque de chute de blocs dans le canton de Carach est limité par le choix du traitement en parquet qui assure une couverture végétale continue.

### 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts:

La commune de Quillan a été classée en "zone à risque faible" et n'est donc pas assujettie à l'obligation de débroussaillage des voies ouvertes à la circulation publique.

Il n'y a pas d'équipement structurant dédié à la défense des forêts contre l'incendie figurant à l'inventaire départemental des équipements DFCI.

Il n'y a pas à prévoir actuellement d'équipements: la surveillance du service forestier et la présence proche des brigades de pompiers assurent une prévention continue et une possibilité d'intervention assez rapide.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique: néant

L'ensemble des éléments concernant la gestion de la faune a été traité au § 2.5.4.

C – Crises sanitaires: néant

Le dépérissement observé sur les vieux sapins ne peut pas être défini comme une crise sanitaire.

### 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La commune est adhérente à la certification PEFC.

B – Autres actions

Il n'y a pas d'action programmable à priori; le gestionnaire étudiera les actions à mener en fonction des circonstances futures

## 2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

### Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	
	surf. <sup>1</sup> (ha)	surf. <sup>2</sup> (ha)			
Rapaces	208	Traitement futaie par parquet parcelles 1 à 9	74	Eclaircies hors période nidification / pas de coupe rase	<i>Positif</i>
Rapaces	208	Reboisement en cèdre parcelles 8 / 10 parties	5.90	Zone basse de la forêt sans habitat sensible	<i>Neutre</i>
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000</b>			<b>non</b>	
	<b>L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>			<b>oui</b>	

surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt

surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

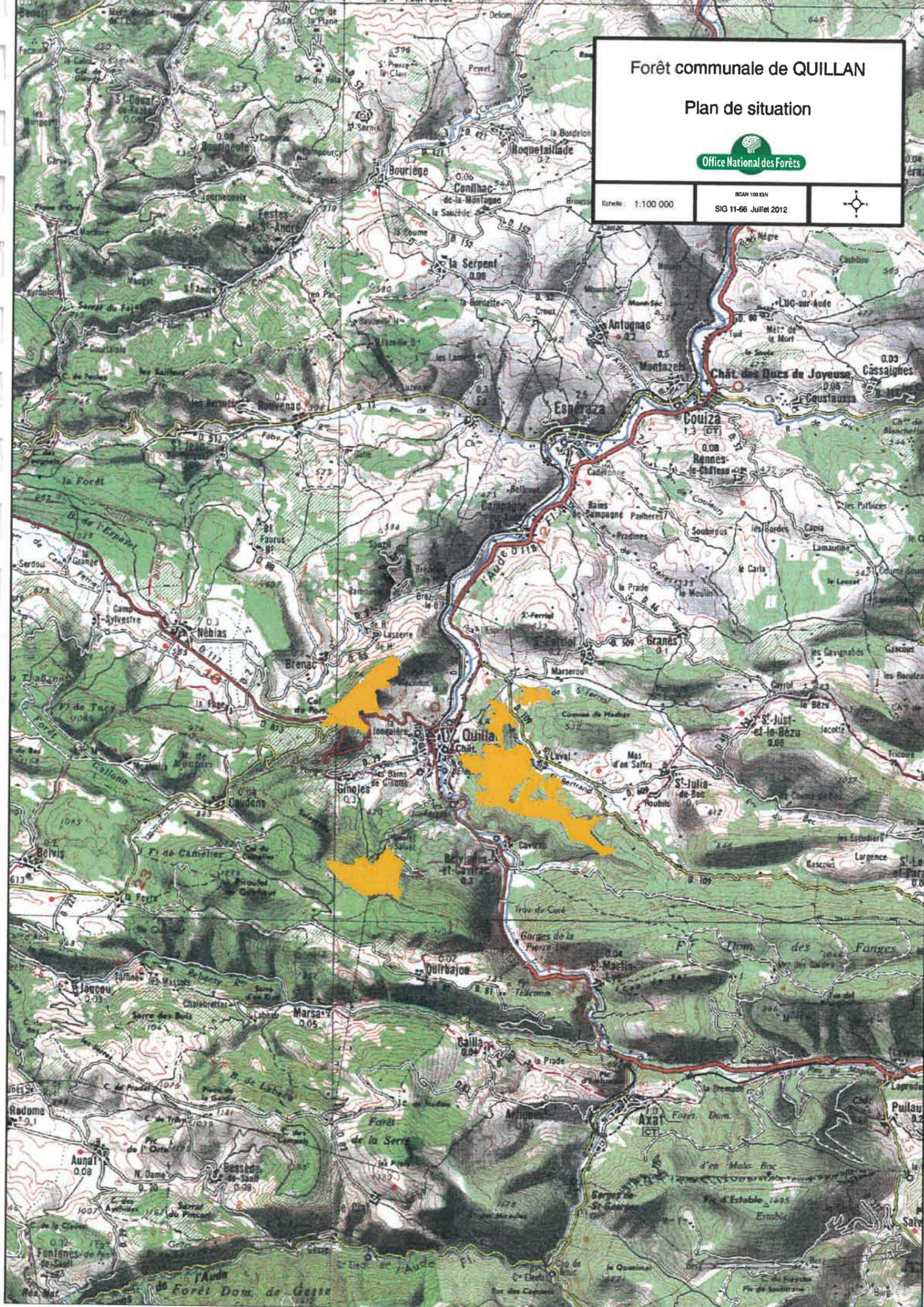
# Forêt communale de QUILLAN

## Plan de situation



Echelle: 1:100 000

SCAN 100 KM  
SIG 11-66 Juillet 2012



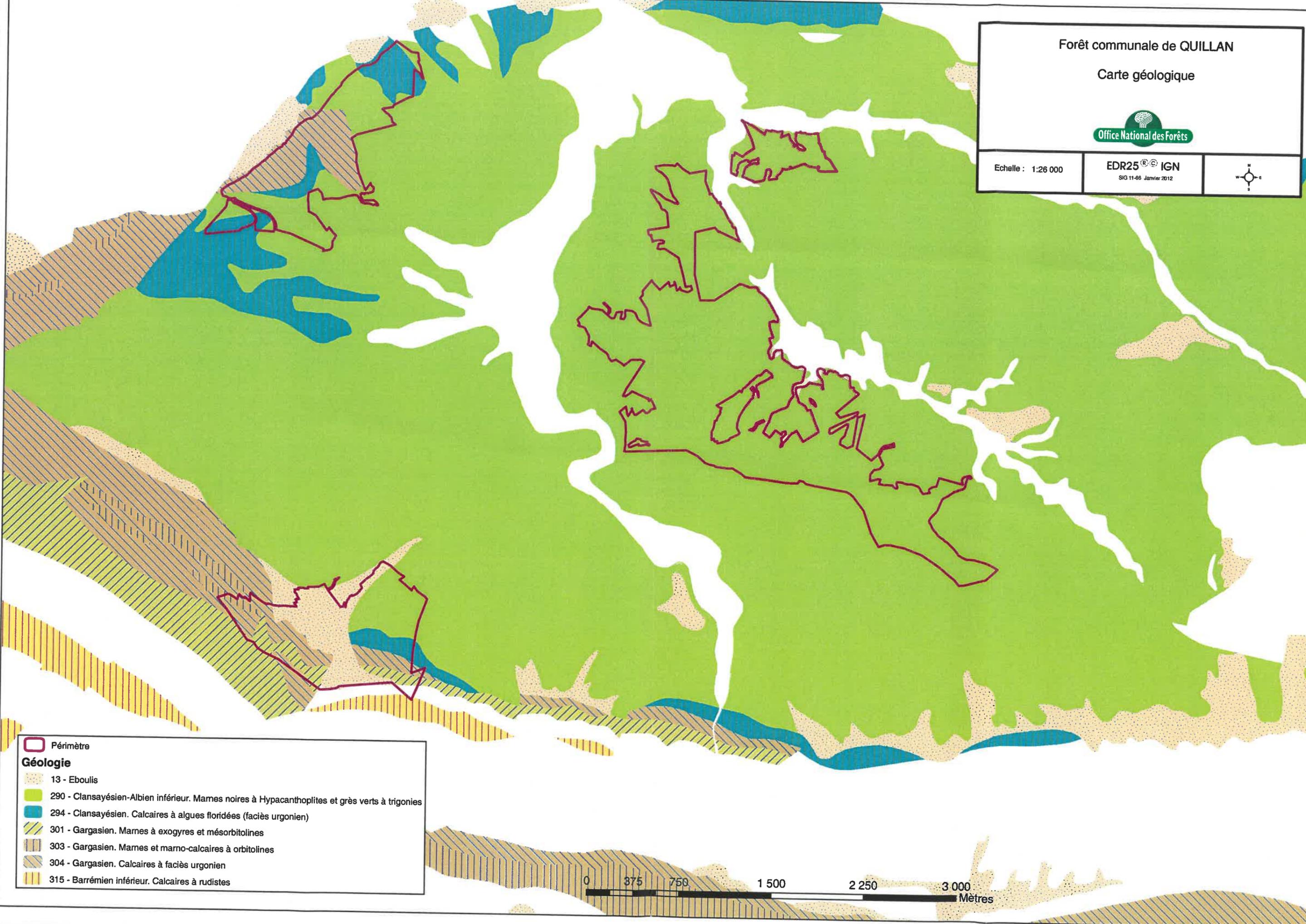
Forêt communale de QUILLAN

Carte géologique



Echelle : 1:26 000

EDR25<sup>®</sup> © IGN  
SIG 11-66 Janvier 2012



Périètre

**Géologie**

- 13 - Eboulis
- 290 - Clansayésien-Albien inférieur. Marnes noires à Hypacanthoplités et grès verts à trigonies
- 294 - Clansayésien. Calcaires à algues floridées (faciès urgonien)
- 301 - Gargasien. Marnes à exogyres et mésorbitolines
- 303 - Gargasien. Marnes et marno-calcaires à orbitolines
- 304 - Gargasien. Calcaires à faciès urgonien
- 315 - Barrémien inférieur. Calcaires à rudistes



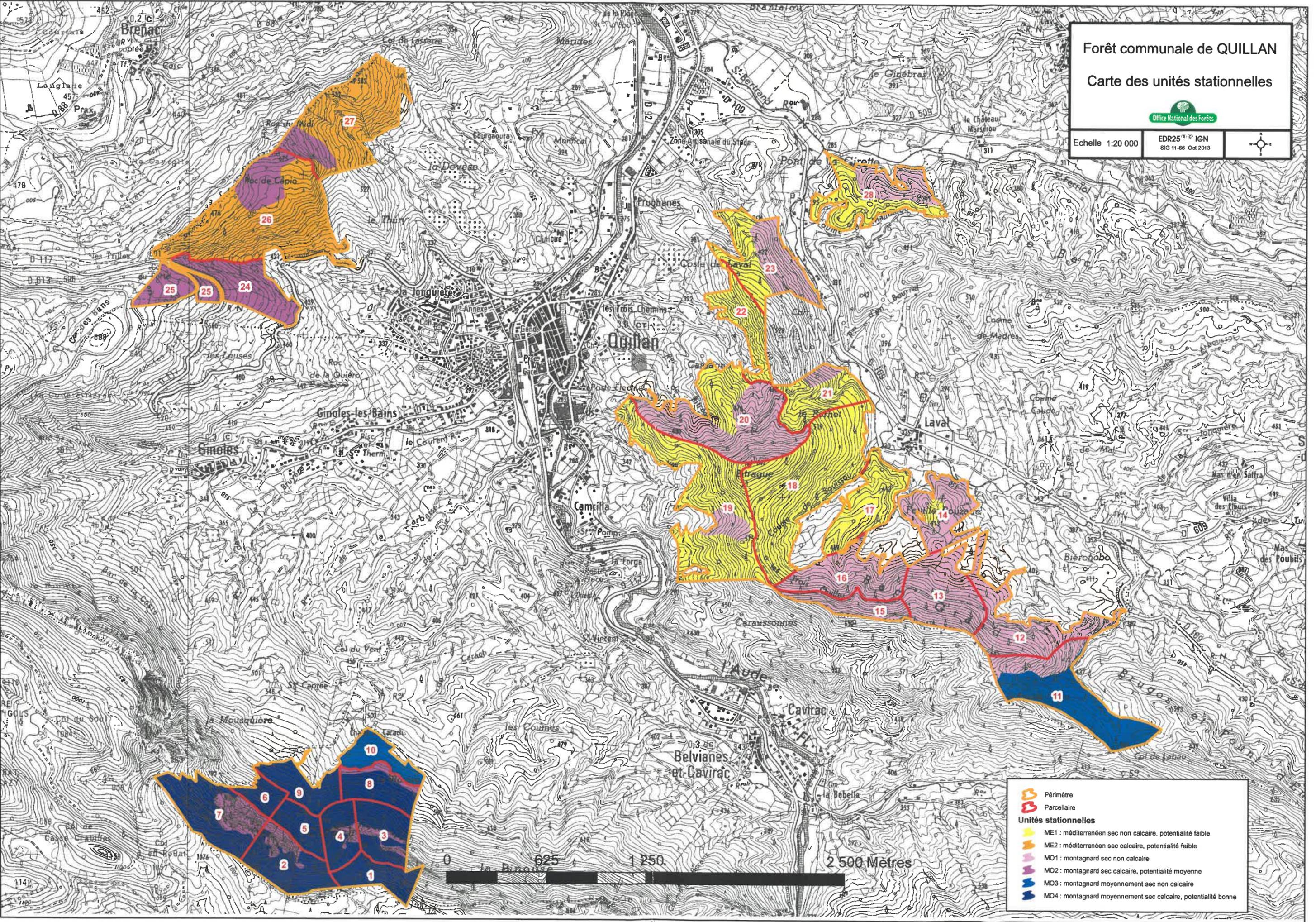
# Forêt communale de QUILLAN

## Carte des unités stationnelles



Echelle 1:20 000

EDR25<sup>®</sup> IGN  
SIG 11-86 Oct 2013



	Périmètre
	Parcellaire
<b>Unités stationnelles</b>	
	ME1 : méditerranéen sec non calcaire, potentielité faible
	ME2 : méditerranéen sec calcaire, potentielité faible
	MO1 : montagnard sec non calcaire
	MO2 : montagnard sec calcaire, potentielité moyenne
	MO3 : montagnard moyennement sec non calcaire
	MO4 : montagnard moyennement sec calcaire, potentielité bonne

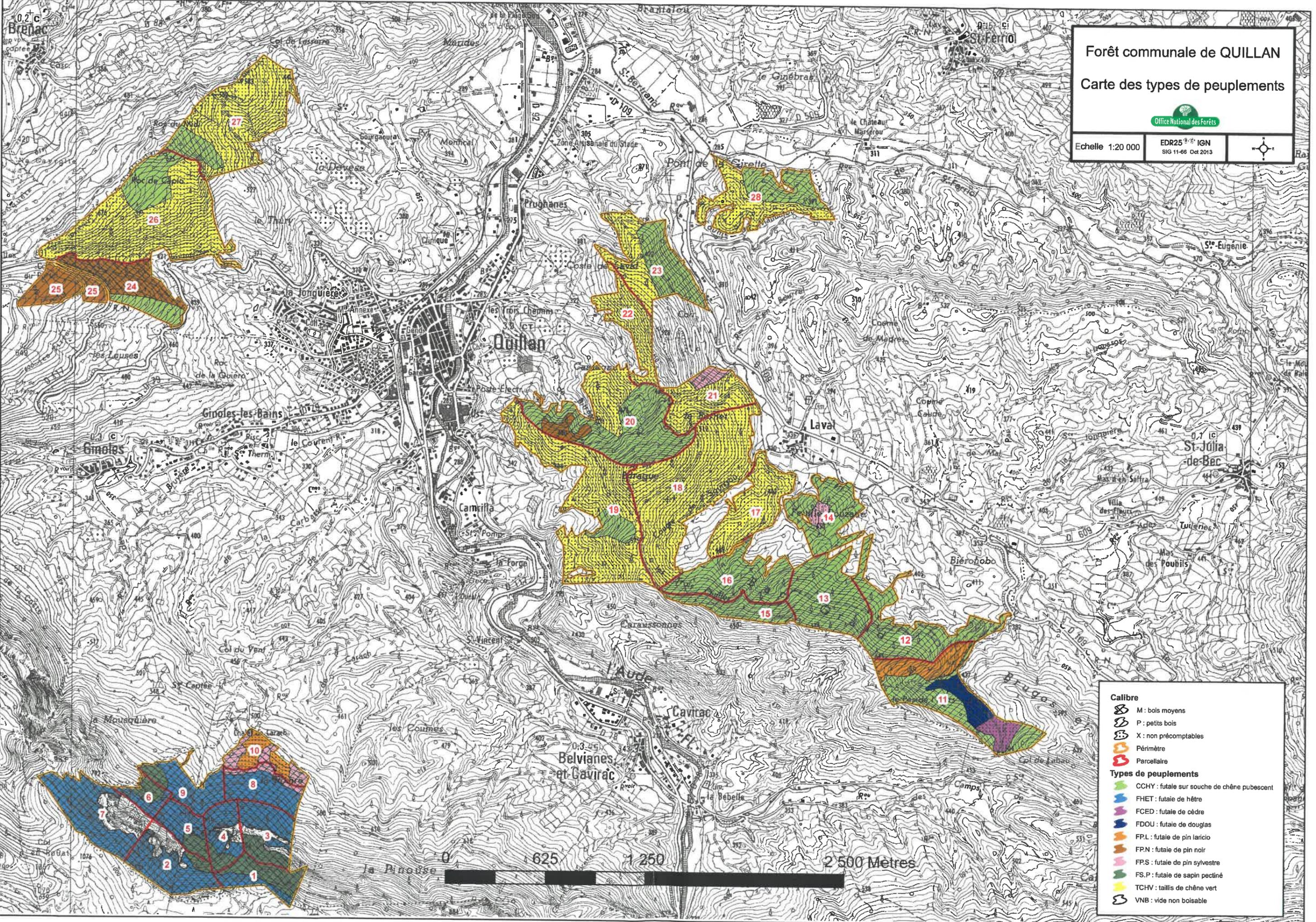


Forêt communale de QUILLAN  
Carte des types de peuplements



Echelle 1:20 000

EDR25<sup>B-E</sup> IGN  
SIG 11-66 Oct 2013



**Calibre**

- M : bois moyens
- P : petits bois
- X : non précomptables
- Pénimètre
- Parcelaire

**Types de peuplements**

- CCHY : futaie sur souche de chêne pubescent
- FHET : futaie de hêtre
- FCED : futaie de cèdre
- FDOU : futaie de douglas
- FPL : futaie de pin laricio
- FPN : futaie de pin noir
- FPS : futaie de pin sylvestre
- FS.P : futaie de sapin pectiné
- TCHV : taillis de chêne vert
- VNB : vide non boisable

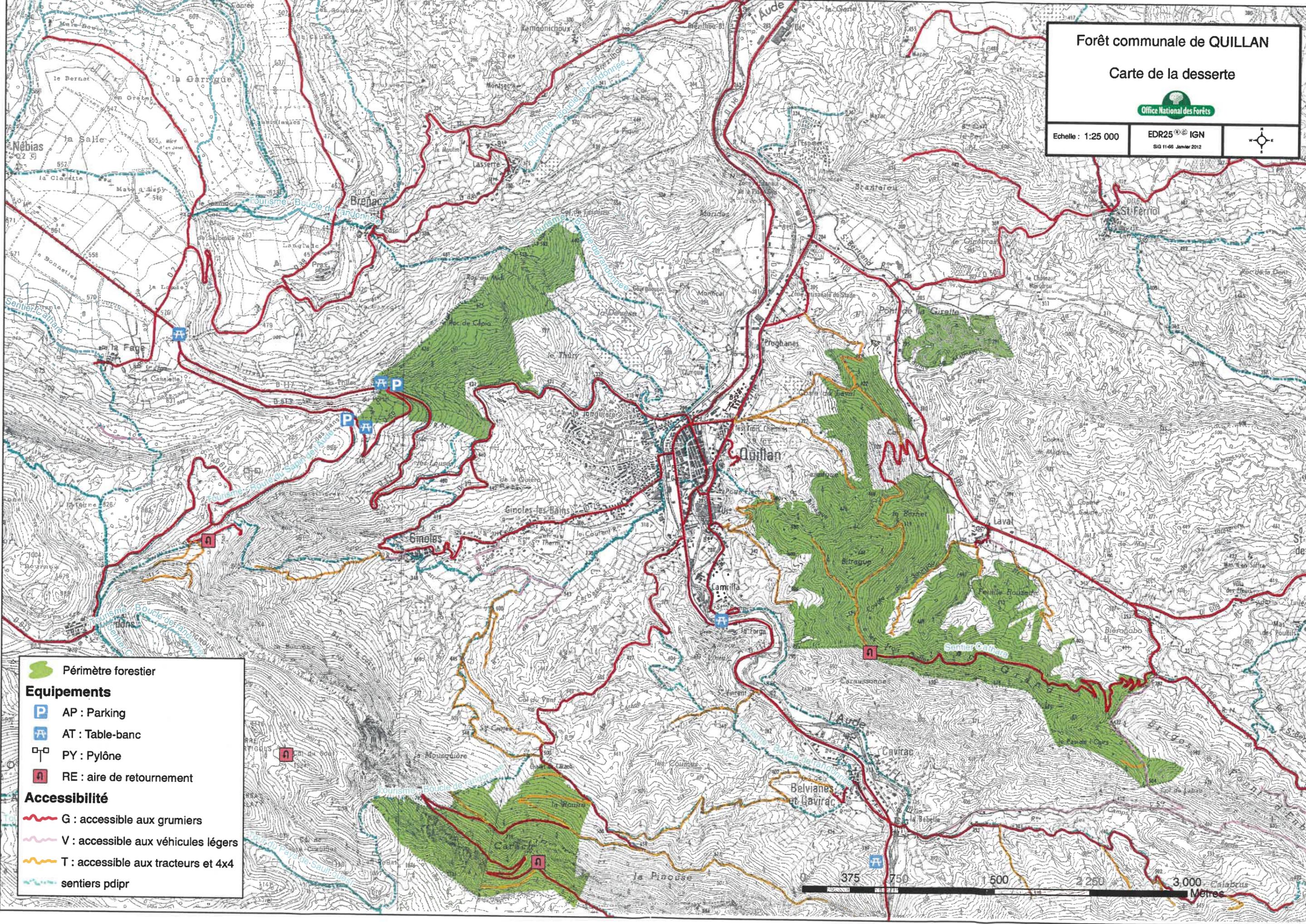
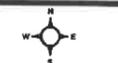
# Forêt communale de QUILLAN

## Carte de la desserte



Echelle : 1:25 000

EDR25 © IGN  
SIG 11-06 Janvier 2012



Périmètre forestier

**Equipements**

- AP : Parking
- AT : Table-banc
- PY : Pylône
- RE : aire de retournement

**Accessibilité**

- G : accessible aux grumiers
- V : accessible aux véhicules légers
- T : accessible aux tracteurs et 4x4
- sentiers pdip



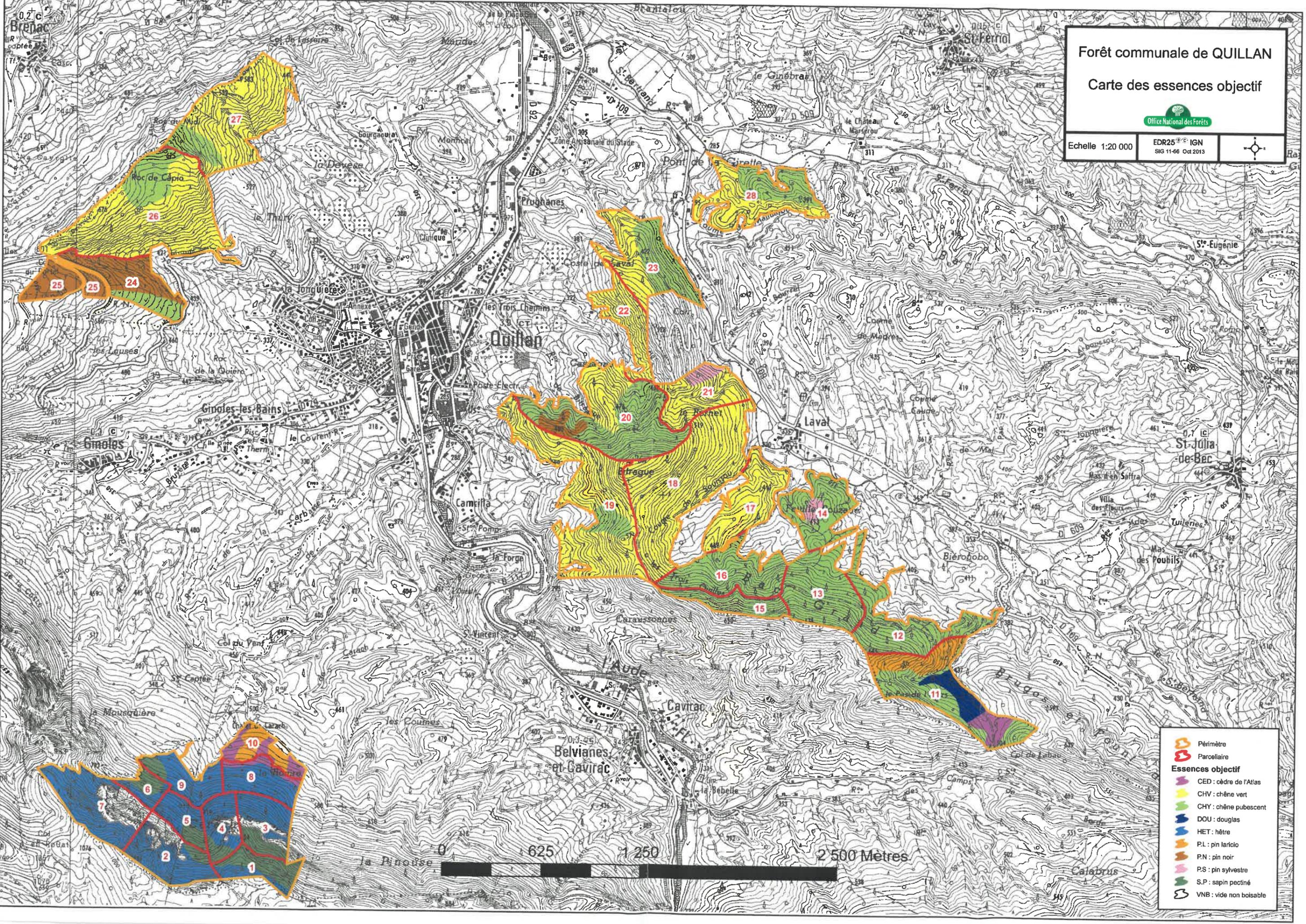
# Forêt communale de QUILLAN

## Carte des essences objectif



Echelle 1:20 000

EDR25 IGN  
SIG 11-66 Oct 2013



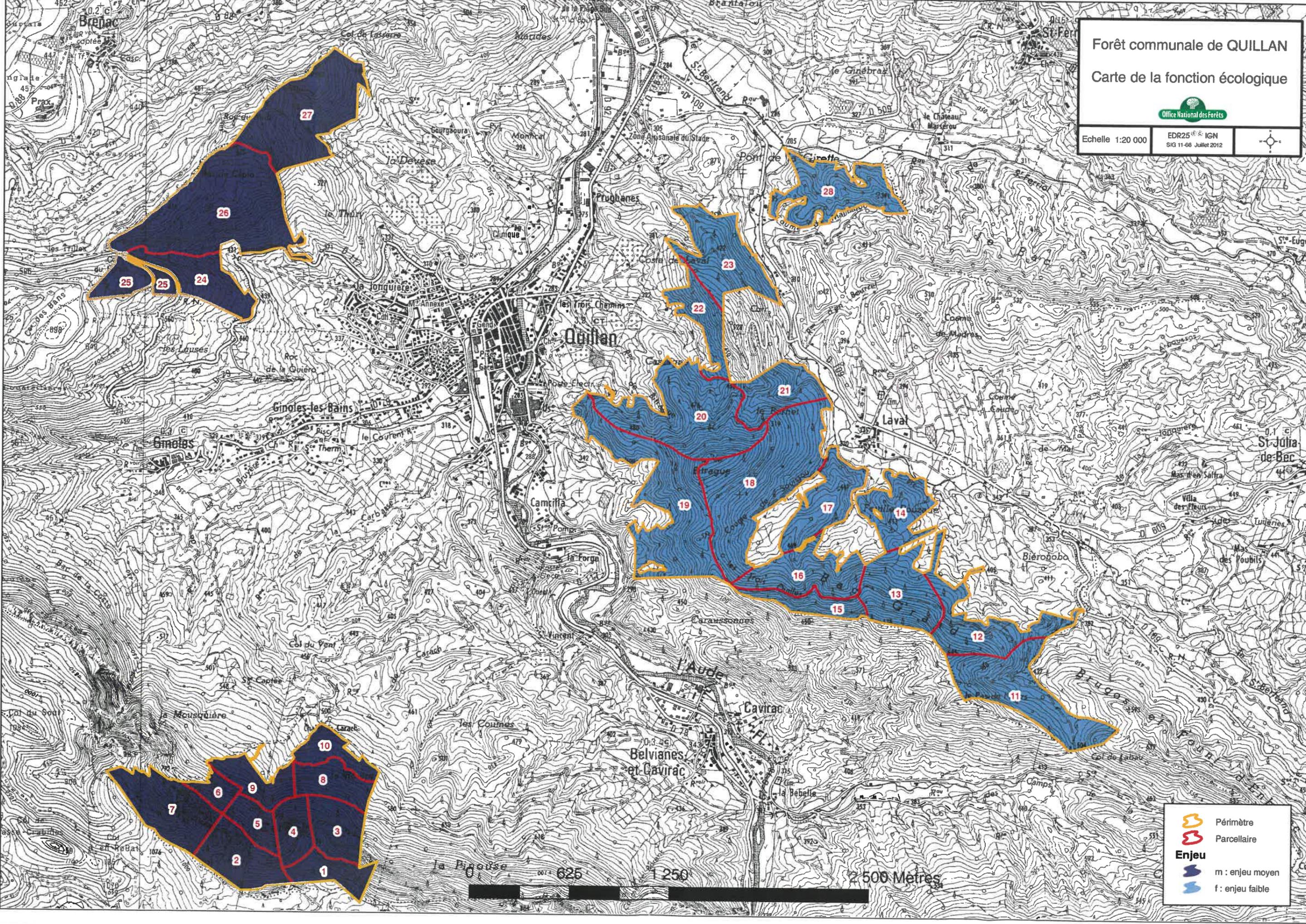
- Périmètre
- Parcellaire
- Essences objectif**
- CED : cèdre de l'Atlas
- CHV : chêne vert
- CHY : chêne pubescent
- DOU : douglas
- HET : hêtre
- P.L : pin laricio
- P.N : pin noir
- P.S : pin sylvestre
- S.P : sapin pectiné
- VNB : vide non boisable

0 625 1 250 2 500 Mètres

Forêt communale de QUILLAN  
 Carte de la fonction écologique

Office National des Forêts

Echelle 1:20 000    EDR25 IGN    SIG 11-66 Juillet 2012

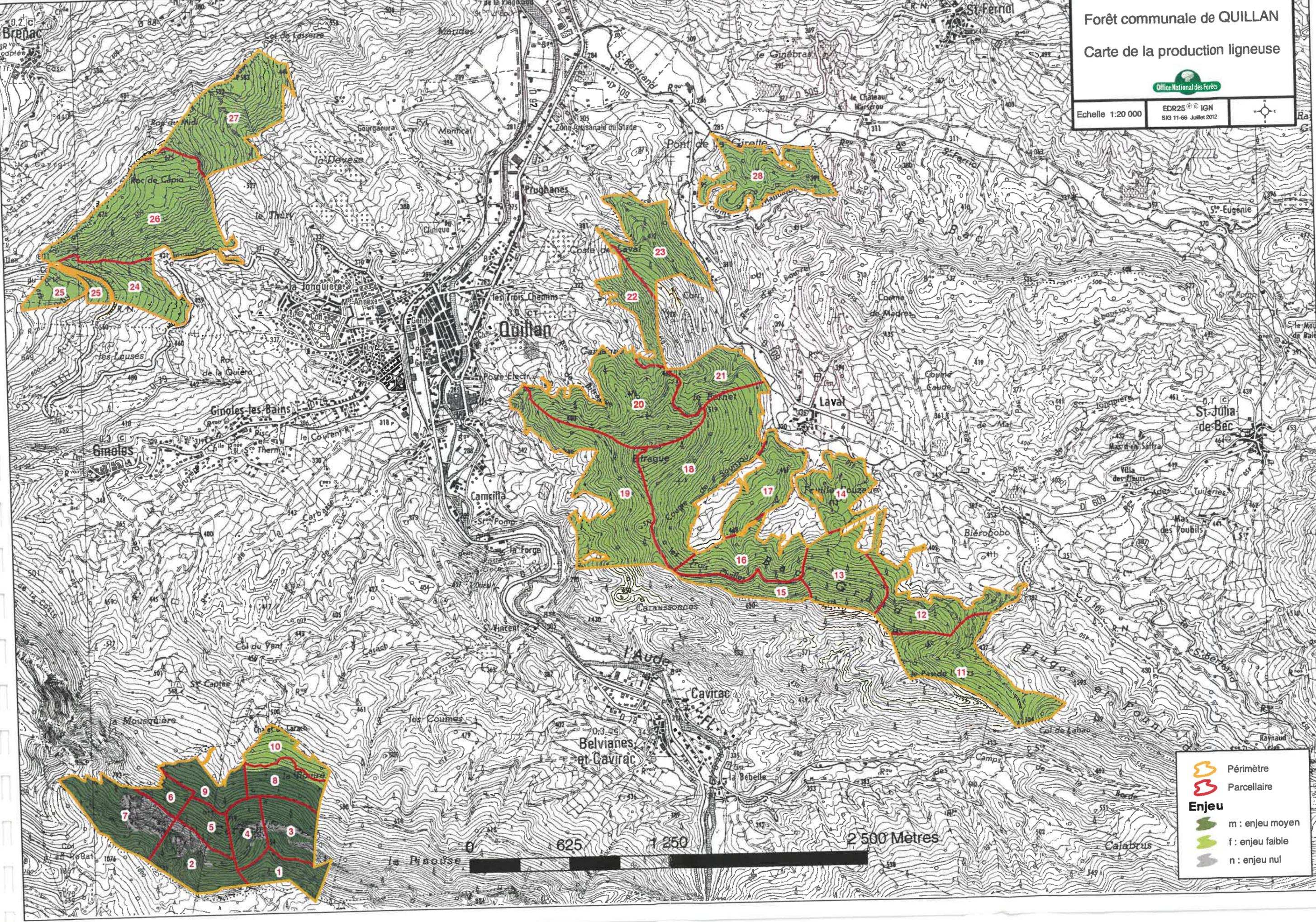
**Enjeu**

-  Périmètre
-  Parcellaire
-  m : enjeu moyen
-  f : enjeu faible

Forêt communale de QUILLAN  
Carte de la production ligneuse

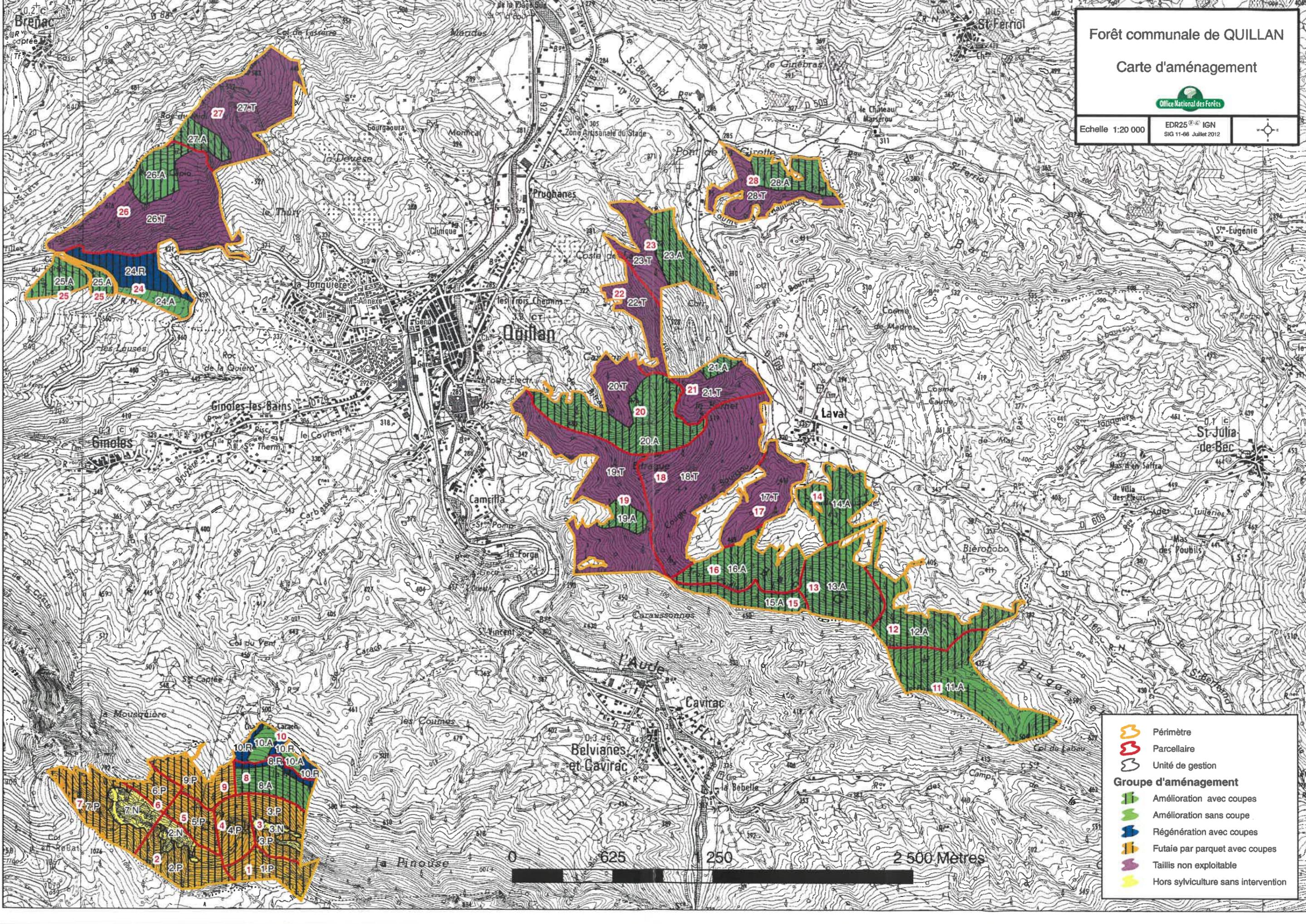


Echelle 1:20 000 EDR25 IGN  
SIG 11-66 Juillet 2012



 Périimètre  
 Parcellaire  
**Enjeu**  
 m : enjeu moyen  
 f : enjeu faible  
 n : enjeu nul





**Legend**

- Périimètre
- Parcelaire
- Unité de gestion

**Groupe d'aménagement**

- Amélioration avec coupes
- Amélioration sans coupe
- Régénération avec coupes
- Futaie par parquet avec coupes
- Taillis non exploitable
- Hors sylviculture sans intervention